

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Loblaw annonce une croissance du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>2)</sup> de 10,6 % au troisième trimestre

**BRAMPTON, ONTARIO, le 13 novembre 2024** Les Compagnies Loblaw Limitée (TSX : L) (« Loblaw » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers non audités pour le troisième trimestre clos le 5 octobre 2024<sup>1)</sup>.

Pour le trimestre, Loblaw a encore une fois réalisé des progrès sur les plans opérationnel et financier en continuant d'offrir de la valeur aux Canadiens dans l'ensemble de son réseau de vente au détail, tout en maintenant l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail. La déduction d'une charge relative à une question en matière de taxes à la consommation antérieure liée à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») a eu une incidence positive de 125 millions de dollars sur le bénéfice net. La croissance du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a surpassé celle du secteur de l'alimentation au détail au cours du trimestre. Le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies reflète la vigueur soutenue de la catégorie des produits de beauté, mais a subi la pression liée à la décision de la société de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge ainsi que le recul des dépenses des clients pour des produits de consommation courante. Les produits tirés des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ont augmenté en raison de la vigueur soutenue des ventes de médicaments sur ordonnance prescrits pour traiter des maladies aiguës ou chroniques. Les magasins du secteur de l'alimentation au détail ont affiché une hausse de l'achalandage au cours du trimestre, et ce, même si les ventes de l'Action de grâce seront comptabilisées au quatrième trimestre de l'exercice. L'accroissement du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation reflète la vigueur soutenue des magasins à escompte Maxi et NoFrills de la société, ainsi que la gamme croissante d'aliments multiculturels dans l'ensemble de ses bannières. Cette croissance est également portée par la solide performance de la bannière T&T. Au cours du trimestre, la société a continué d'investir dans son réseau de magasins, notamment en inaugurant 25 magasins à escompte et en ouvrant deux nouveaux magasins-pilotes *sans nom*<sup>MD</sup> de type ultra-escompte.

« La hausse de l'achalandage dans nos magasins ce trimestre témoigne de la valeur, de la qualité et du service que nous offrons et sur lesquels nos clients comptent, a déclaré Per Bank, Président et chef de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée. L'attention constante que nous portons à l'excellence en matière de vente au détail nous permet d'offrir une réelle valeur aux Canadiens et d'investir pour assurer une croissance future, tout en dégageant de solides résultats financiers. »

## FAITS SAILLANTS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2024

- Les produits se sont établis à 18 538 millions de dollars, en hausse de 273 millions de dollars, ou 1,5 %.
- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est chiffré à 18 259 millions de dollars, en hausse de 277 millions de dollars, ou 1,5 %.
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) a augmenté de 0,5 % comparativement à celui de 4,5 % inscrit à l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence défavorable liée au moment de l'Action de grâce, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté d'environ 1,3 %.
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix) a augmenté de 2,9 % comparativement à celui de 4,6 % inscrit à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant progressé de 6,3 %, ce qui a été en partie contrebalancé par un recul de 0,5 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin. Le moment de l'Action de grâce a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail au troisième trimestre de 2024.
- Le chiffre d'affaires tiré du commerce électronique a augmenté de 18,5 %.
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 1 321 millions de dollars, en hausse de 256 millions de dollars, ou 24,0 %.
- Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> s'est chiffré à 2 069 millions de dollars, pour une augmentation de 143 millions de dollars, ou 7,4 %.
- La marge brute exprimée en pourcentage<sup>2)</sup> du secteur Vente au détail s'est établie à 30,9 %, en hausse de 30 points de base, ce qui s'explique principalement par des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est chiffré à 777 millions de dollars, en hausse de 156 millions de dollars, ou 25,1 %.
- Le bénéfice net dilué par action ordinaire s'est établi à 2,53 \$, une augmentation de 0,58 \$, ou 29,7 %. L'augmentation tient compte du recouvrement de 165 millions de dollars (125 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat) relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>2)</sup> s'est élevé à 767 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 48 millions de dollars, ou 6,7 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>2)</sup> s'est établi à 2,50 \$, en hausse de 0,24 \$, ou 10,6 %.
- Les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 429 millions de dollars, ce qui reflète des dépenses d'investissement brutes de 690 millions de dollars, déduction faite du produit de 261 millions de dollars tiré de la cession d'immeubles.
- La société a racheté aux fins d'annulation 2,65 millions d'actions ordinaires à un coût de 450 millions de dollars. Les flux de trésorerie disponibles<sup>2)</sup> provenant du secteur Vente au détail se sont chiffrés à 562 millions de dollars.

Voir les notes de fin de document à la fin du présent communiqué de presse.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET SECTORIELS

Le tableau qui suit présente les principales mesures de rendement de la société par secteur.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (16 semaines)				2023 (16 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
<b>Produits</b>	<b>18 259 \$</b>	<b>382 \$</b>	<b>(103) \$</b>	<b>18 538 \$</b>	17 982 \$	379 \$	(96) \$	18 265 \$
Marge brute <sup>2)</sup>	5 642 \$	334 \$	(103) \$	5 873 \$	5 502 \$	325 \$	(96) \$	5 731 \$
Marge brute exprimée en pourcentage <sup>2)</sup>	30,9 %	s.o.	— %	31,7 %	30,6 %	s.o.	— %	31,4 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 091 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 321 \$</b>	1 006 \$	59 \$	— \$	1 065 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>2)</sup>	1 246	75	—	1 321	1 141	59	—	1 200
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	1 982 \$	87 \$	— \$	2 069 \$	1 852 \$	74 \$	— \$	1 926 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>2)</sup>	10,9 %	s.o.	— %	11,2 %	10,3 %	s.o.	— %	10,5 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	209 \$	29 \$	— \$	238 \$	197 \$	37 \$	— \$	234 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>2)</sup>	209	39	—	248	197	37	—	234
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>882 \$</b>	<b>201 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 083 \$</b>	809 \$	22 \$	— \$	831 \$
Impôt sur le résultat				263 \$				182 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>2)</sup>				263				219
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle				40 \$				25 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social				3				3
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>				<b>777 \$</b>				621 \$
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>2)</sup>				767				719
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)</b>				<b>2,53 \$</b>				1,95 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>2)</sup> (en dollars)				2,50 \$				2,26 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)</b>				<b>306,9</b>				318,4

Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société pour le secteur Vente au détail.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (16 semaines)		2023 (16 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	<b>12 966 \$</b>	<b>0,5 %</b>	12 843 \$	4,5 %
Secteur des pharmacies au détail	<b>5 293</b>	<b>2,9 %</b>	5 139	4,6 %
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	<b>2 783</b>	<b>6,3 %</b>	2 635	7,4 %
Produits de l'avant du magasin	<b>2 510</b>	<b>(0,5) %</b>	2 504	1,8 %

## SECTEUR VENTE AU DÉTAIL

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 18 259 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 277 millions de dollars, ou 1,5 %.
  - Pour le secteur de l'alimentation au détail (Loblaw), le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 966 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 0,5 % (4,5 % en 2023). Compte non tenu de l'incidence défavorable liée au moment de l'Action de grâce, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté d'environ 1,3 %.
    - L'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,3 % (7,1 % en 2023), ce qui est inférieur à l'inflation interne du prix des aliments de la société.
    - L'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
  - Pour le secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix), le chiffre d'affaires s'est établi à 5 293 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables s'est accru de 2,9 % (4,6 % en 2023), le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant affiché une augmentation de 6,3 % (7,4 % en 2023), en partie contrebalancée par un recul de 0,5 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin (croissance de 1,8 % en 2023). Le moment de l'Action de grâce a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail au troisième trimestre de 2024.
    - Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances a augmenté de 2,3 % (0,9 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 3,5 % (5,1 % en 2023).
    - La diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin est principalement attribuable à la baisse des ventes de produits alimentaires et de produits pour la maison et à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, ce qui a été compensé en partie par la vigueur soutenue des produits de beauté.
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 1 091 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 85 millions de dollars, ou 8,4 %.
- La marge brute<sup>2)</sup> s'est établie à 5 642 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 140 millions de dollars, ou 2,5 %. La marge brute exprimée en pourcentage<sup>2)</sup> s'est élevée à 30,9 % et a augmenté de 30 points de base, ce qui s'explique essentiellement par des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks.
- Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> s'est chiffré à 1 982 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 130 millions de dollars, ou 7,0 %, en raison d'une augmentation de la marge brute<sup>2)</sup>, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,0 %, soit une baisse favorable de 30 points de base, du fait principalement de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières et du levier d'exploitation, ce qui a été partiellement contrebalancé par les coûts marginaux liés à l'ouverture de nouveaux magasins.
- Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 891 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 26 millions de dollars, ou 3,0 %, en raison essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et des actifs loués, et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark ») de 155 millions de dollars (154 millions de dollars en 2023).

## SECTEUR SERVICES FINANCIERS

- Les produits se sont établis à 382 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, ce qui représente une augmentation de 3 millions de dollars, ou 0,8 %. L'augmentation est attribuable surtout à la hausse des commissions d'interchange et des produits de commissions liés aux cartes de crédit, en partie contrebalancée par la baisse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*<sup>MC</sup>.
- Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 201 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, ce qui représente une augmentation de 179 millions de dollars. L'augmentation est attribuable essentiellement à un recouvrement de 165 millions de dollars relatif à une question en matière de taxes à la consommation, y compris des produits d'intérêts de 10 millions de dollars, à la diminution des charges liées à l'acquisition de clients et des coûts d'exploitation, y compris les avantages continus associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard, ainsi qu'à la hausse des produits dont il est question plus haut. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la hausse des radiations contractuelles et des coûts liés au programme de fidélisation.
- En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. En août 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement au deuxième trimestre de 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie.

## PERSPECTIVES<sup>3)</sup>

Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2024. Les secteurs d'activité de la société demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

Pour l'exercice 2024 entier, la société continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

En se fondant sur sa performance opérationnelle et financière depuis le début de l'exercice ainsi que sur la vigueur constatée en fin de troisième trimestre, la société revoit légèrement à la hausse ses prévisions de croissance, pour l'exercice en entier, du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire<sup>2)</sup>, la faisant passer du haut de la fourchette à un chiffre au bas de la fourchette à deux chiffres.

De plus, compte tenu des investissements réalisés depuis le début de l'exercice dans son réseau de magasins et ses centres de distribution, la société prévoit désormais investir un montant net de 1,9 milliard de dollars (contre 1,8 milliard de dollars auparavant), ce qui reflète des investissements en capital bruts avoisinant 2,3 milliards de dollars (contre 2,2 milliards de dollars auparavant), déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 400 millions de dollars.

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG »)

Au troisième trimestre de 2024, la société a continué à réaliser des progrès en ce qui concerne ses piliers ESG :

- *Lutter contre les changements climatiques* : Loblaw a continué à progresser vers l'atteinte de son objectif, à savoir faire adhérer, d'ici 2025, la totalité des emballages faits de plastique des produits de marques contrôlées et de ceux emballés en magasin aux Règles d'or de la conception du Consumer Goods Forum (un ensemble de règles acceptées mondialement visant à améliorer la conception des emballages en plastique et à réduire les déchets de plastique). Au troisième trimestre de 2024, la société a réalisé des progrès importants en convertissant en matériaux recyclables<sup>4)</sup> les emballages en plastique de ses produits surgelés de marques contrôlées de manière à ce qu'ils soient conformes aux Règles d'or de la conception applicables.

Loblaw a également versé un don au profit de la campagne « anti-gaspi » de Deuxième Récolte, axée sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les foyers canadiens.

- *Faire progresser l'équité sociale* : La société a lancé la deuxième édition de sa campagne Un achat. Un don.<sup>MC</sup> en versant la somme de 2 millions de dollars tirée de la vente de produits le Choix du Président à la Fondation pour les enfants le Choix du Président (« FECP »). Ce don apporte un concours financier à la mission de la Fondation qui, dans le cadre de son programme Enfants FORTSmidables<sup>MC</sup>, vise à nourrir un million d'enfants annuellement dans les écoles du Canada d'ici la fin de 2025. À l'occasion de l'initiative Un achat. Un don.<sup>MC</sup>, des employés de partout au pays ont également uni leurs efforts pour préparer plus de 473 000 sacs à collations qui ont été distribués dans les écoles locales.

En plus d'apporter son soutien à la FECP, la société a amassé plus d'un million de dollars en dons communautaires dans le cadre de la campagne annuelle Donnez un peu, aidez beaucoup.<sup>MD</sup> au profit d'importantes initiatives locales, telles que la Banque alimentaire Daily Bread et la maison d'hébergement pour femmes de North York.

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Pour l'exercice à ce jour, la société a racheté 9,0 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation, à un coût de 1 402 millions de dollars.

De temps à autre, la société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, aux rubriques « Résultats d'exploitation consolidés et sectoriels » et « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et d'autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de la société inclus dans son Rapport annuel de 2023 et à la rubrique 4, « Risques », de sa notice annuelle 2023 pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

## DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Après la clôture du troisième trimestre de 2024, le Conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang, série B de :

Actions ordinaires	0,513 \$ par action ordinaire, à payer le 30 décembre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2024
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	0,33125 \$ par action, à payer le 31 décembre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2024

## EXTRAIT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise des mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'annexe 1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent communiqué de presse.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »), elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Le tableau qui suit présente sommairement les différences entre les mesures financières conformes aux PCGR et les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'annexe 1.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (16 semaines)			2023 (16 semaines)		
	Mesures conformes aux PCGR	Éléments d'ajustement	Mesures non conformes aux PCGR <sup>2)</sup>	Mesures conformes aux PCGR	Éléments d'ajustement	Mesures non conformes aux PCGR <sup>2)</sup>
BAIIA	2 224 \$	(155) \$	2 069 \$	1 945 \$	(19) \$	1 926 \$
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 321 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 321 \$</b>	<b>1 065 \$</b>	<b>135 \$</b>	<b>1 200 \$</b>
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	238	10	248	234	—	234
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>1 083 \$</b>	<b>(10) \$</b>	<b>1 073 \$</b>	<b>831 \$</b>	<b>135 \$</b>	<b>966 \$</b>
Déduire les éléments suivants :						
Impôt sur le résultat	263	—	263	182	37	219
Participations ne donnant pas le contrôle	40	—	40	25	—	25
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées	3	—	3	3	—	3
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup></b>	<b>777 \$</b>	<b>(10) \$</b>	<b>767 \$</b>	<b>621 \$</b>	<b>98 \$</b>	<b>719 \$</b>
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,53 \$	(0,03) \$	2,50 \$	1,95 \$	0,31 \$	2,26 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – dilué (en millions)	306,9	—	306,9	318,4	—	318,4

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.



Le tableau qui suit présente sommairement les éléments d'ajustement de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrits en détail à l'annexe 1.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)	<b>2024</b> <b>(16 semaines)</b>	2023 (16 semaines)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 321 \$</b>	1 065 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	<b>155 \$</b>	154 \$
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	—	(6)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	(13)
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	<b>(155)</b>	—
Éléments d'ajustement	<b>— \$</b>	135 \$
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>1 321 \$</b>	1 200 \$
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	<b>238 \$</b>	234 \$
Ajouter : Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	<b>10</b>	—
<b>Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>2)</sup></b>	<b>248 \$</b>	234 \$
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>263 \$</b>	182 \$
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	<b>— \$</b>	37 \$
Éléments d'ajustement	<b>— \$</b>	37 \$
<b>Montant ajusté de l'impôt sur le résultat<sup>2)</sup></b>	<b>263 \$</b>	219 \$

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

### Rapport annuel de 2023 et Rapport du troisième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société

Le Rapport annuel de 2023 et le Rapport du troisième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à [loblaw.ca](http://loblaw.ca), et à [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca).

#### Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :	Personne-ressource pour les médias :
Roy MacDonald	Scott Bonikowsky
Vice-président, Relations avec les investisseurs investor@loblaw.ca	Vice-président principal, Affaires corporatives et communications pr@loblaw.ca

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+ et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses résultats financiers trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse [loblaw.ca](http://loblaw.ca).

#### Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 13 novembre 2024 à 10 h (HE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 416-945-7677 ou le 888-699-1199. La rediffusion sera disponible environ deux heures après la téléconférence au 289-819-1450 ou au 888-660-6345, code d'accès 36516#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site [loblaw.ca](http://loblaw.ca). Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw Limitée à l'adresse [loblaw.ca](http://loblaw.ca).

---

#### Notes de fin de document du communiqué de presse

---

- 1) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du troisième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que Les Compagnies Loblaw Limitée dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca) et à [loblaw.ca](http://loblaw.ca).
  - 2) Voir la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
  - 3) À lire en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du troisième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société.
  - 4) Emballages admis à la collecte des matières recyclables dans le cadre des programmes municipaux participants seulement.
-

## ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise les mesures financières et les ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers suivants : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; et le chiffre d'affaires des magasins comparables. Elle estime que ces mesures financières et ces ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

**Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des ventes qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (16 semaines)				2023 (16 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	18 259 \$	382 \$	(103) \$	18 538 \$	17 982 \$	379 \$	(96) \$	18 265 \$
Coût des ventes	12 617	48	—	12 665	12 480	54	—	12 534
Marge brute	5 642 \$	334 \$	(103) \$	5 873 \$	5 502 \$	325 \$	(96) \$	5 731 \$
Montant ajusté de la marge brute	5 642 \$	334 \$	(103) \$	5 873 \$	5 502 \$	325 \$	(96) \$	5 731 \$

### Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2024 (16 semaines)			2023 (16 semaines)		
	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			<b>780 \$</b>			624 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			<b>40</b>			25
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			<b>238</b>			234
Impôt sur le résultat			<b>263</b>			182
Résultat d'exploitation	<b>1 091 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>1 321 \$</b>	1 006 \$	59 \$	1 065 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	<b>155 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>155 \$</b>	154 \$	— \$	154 \$
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(13)	—	(13)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	—	—	—	(6)	—	(6)
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	<b>(155)</b>	<b>(155)</b>	—	—	—
Éléments d'ajustement	<b>155 \$</b>	<b>(155) \$</b>	<b>— \$</b>	135 \$	— \$	135 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	<b>1 246 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>1 321 \$</b>	1 141 \$	59 \$	1 200 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>891</b>	<b>12</b>	<b>903</b>	865	15	880
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	<b>(155)</b>	<b>—</b>	<b>(155)</b>	(154)	—	(154)
Montant ajusté du BAIIA	<b>1 982 \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>2 069 \$</b>	1 852 \$	74 \$	1 926 \$

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché, le cas échéant, par les éléments suivants :

**Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark** L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

**Profit sur la vente d'immeubles non exploités** Au troisième trimestre de 2024, la société n'a comptabilisé aucun profit ni aucune perte sur la vente d'immeubles non exploités (profit de 13 millions de dollars au troisième trimestre de 2023).

**Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change** La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

**Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC** En juillet 2022, la Cour de l'impôt a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. En août 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement au deuxième trimestre de 2022.

**Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (16 semaines)	2023 (16 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	238 \$	234 \$
Ajouter : Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	10	—
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	248 \$	234 \$

Au troisième trimestre de 2024, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie relativement à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC dont il est question ci-dessus.

**Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	<b>2024</b> <b>(16 semaines)</b>	2023 (16 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>i)</sup>	<b>1 321 \$</b>	1 200 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	<b>248</b>	234
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	<b>1 073 \$</b>	966 \$
Impôt sur le résultat	<b>263 \$</b>	182 \$
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>ii)</sup>	—	37
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	<b>263 \$</b>	219 \$
Taux d'impôt effectif	<b>24,3 %</b>	21,9 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	<b>24,5 %</b>	22,7 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

**Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (16 semaines)	2023 (16 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	780 \$	624 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	777 \$	621 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	780 \$	624 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	(10)	98
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	770 \$	722 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	767 \$	719 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	306,9	318,4

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	2024 (16 semaines)		2023 (16 semaines)	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
<b>Montant présenté</b>	<b>777 \$</b>	<b>2,53 \$</b>	621 \$	1,95 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	115 \$	0,38 \$	113 \$	0,35 \$
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	(11)	(0,03)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	—	—	(4)	(0,01)
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	(125)	(0,41)	—	—
Éléments d'ajustement	(10) \$	(0,03) \$	98 \$	0,31 \$
<b>Montant ajusté</b>	<b>767 \$</b>	<b>2,50 \$</b>	719 \$	2,26 \$

**Flux de trésorerie disponibles** Le tableau qui suit présente le rapprochement, par secteur d'exploitation à présenter, des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (16 semaines)				2023 (16 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations <sup>i)</sup>	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations <sup>i)</sup>	Total
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	<b>1 829 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>1 958 \$</b>	1 898 \$	107 \$	40 \$	2 045 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement <sup>ii)</sup>	<b>675</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>690</b>	681	14	—	695
Intérêts payés <sup>i)</sup>	<b>94</b>	<b>—</b>	<b>54</b>	<b>148</b>	82	—	40	122
Paiements au titre de la location, montant net	<b>498</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>498</b>	472	—	—	472
Flux de trésorerie disponibles	<b>562 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>622 \$</b>	663 \$	93 \$	— \$	756 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.

**Chiffre d'affaires des magasins comparables** Le chiffre d'affaires des magasins comparables correspond au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation. La société estime que cette mesure est utile pour évaluer les tendances en matière de ventes, compte non tenu de l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.